

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 110

présenté par

M. Cinieri, M. Cordier, M. Descoeur, M. Bony, M. Bazin, M. Masson, M. Brun, M. Hetzel,  
Mme Louwagie, M. Jean-Pierre Vigier et M. Sermier

**ARTICLE 15**

À l'alinéa 1, supprimer le mot :

« faire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La mesure proposée à titre expérimental est très positive, toutefois, celle-ci serait plus efficace si le référent unique se voyait doté d'un pouvoir de décision, comme le souligne, au demeurant, le Conseil d'État dans son avis du 23 novembre dernier.